

PAR COURRIEL

Montréal, le 24 août 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information du 8 juillet 2026

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) via Santé Québec le 8 juillet dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Vous trouverez, pour chacun des éléments demandés, les réponses pour l'ICM :

"Je souhaite obtenir les documents et données suivants concernant les psychologues œuvrant dans le réseau public de la santé et des services sociaux du Québec.

Pour la période comprise entre le 1er janvier 2023 et la date de traitement de la présente demande :

1. Le nombre de postes de psychologues affichés lors de chacune des périodes officielles d'affichage de postes, ventilé par :

- date d'affichage;
- établissement (CISSS, CIUSSS ou autre établissement);
- région administrative;
- clientèle desservie;
- statut du poste (permanent, temporaire, temps complet ou temps partiel).

2. Pour chacun de ces postes affichés :

- le nombre de candidatures reçues;
- le nombre de postes pourvus;
- le nombre de postes demeurés vacants.

Date d'affichage	Clientèle desservie	Statut du poste	Nombre de candidatures reçues	Nombre de postes pourvus	Nombres de postes demeurés vacants
Du 12 au 29 avril 2022	Maladies cardiovasculaire ou chroniques	Permanent temps partiel	N/A	1	0

3. Le nombre total de postes de psychologues autorisés, comblés et vacants dans le réseau, ventilé par établissement et par année.

L'ICM dispose d'un seul poste permanent de psychologue à temps partiel (0,6 ETC).

4. L'évolution annuelle du nombre de psychologues employés dans le réseau public depuis le 1er janvier 2023, ventilée par établissement et par région.

Non applicable à l'ICM.

5. Le nombre d'assignations temporaires de psychologues accordées pour :

- des congés de maternité;
- des congés de maladie;
- des congés parentaux;
- tout autre remplacement temporaire.

Nous confirmons n'avoir eu aucun remplacement durant la période visée.

6. Le nombre de ces assignations temporaires qui n'ont pas été remplacées ou renouvelées à leur échéance, ventilé par année et par établissement.

Non applicable.

7. Le nombre de postes permanents de psychologues créés depuis le 1er janvier 2023 ainsi que le nombre de ces postes attribués à des psychologues déjà à l'emploi du réseau au moment de leur création."

Nous confirmons n'avoir eu aucune création de postes permanents de psychologues depuis le 1^{er} janvier 2023.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., C.A-2.1, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
2045, rue Stanley, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Catherine Bouchard pour/

Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information